OEA/Ser.W

CIDI/RES. 352 (CXVII-O/21)

28 septembre 2021

Original: anglais

CIDI/RES. 352 (CXVII-O/21)

CHANGEMENT DE DATE DE LA NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE LA

COMMISSION INTERAMÉRICAINE DE L’ÉDUCATION

(Approuvée à sa séance ordinaire tenue le 28 septembre 2021)

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ,

AYANT VU la résolution CIDI/RES. 349 (CXIII-O/21), « Convocation de la neuvième réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de l’éducation », laquelle réunion étant prévue en mode virtuel les 14 et 15 octobre 2021,

RAPPELANT que chaque commission interaméricaine tient une réunion ordinaire au siège du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains tous les trois ans dans le cadre du cycle ministériel triennal correspondant, et prenant en compte le calendrier sexennal des réunions ministérielles mis à jour chaque année par le Conseil interaméricain pour le développement intégré en vertu de la résolution AG/RES. 2904 (XLVII-O/17),

CONSIDÉRANT que les événements de notoriété publique liés à la pandémie découlant de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et la deuxième phase de la pandémie de COVID-19 porteuse de nouvelles souches ont entraîné des retards dans les travaux préparatoires des États membres et du Secrétariat général,

DÉCIDE :

1. De changer la date de la neuvième réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de l’éducation (CIE), laquelle se déroulera en mode virtuel les 18 et 19 novembre 2021.
2. De solliciter l’affectation de $29 158 à imputer sur les ressources inscrites à ce titre au chapitre 7, sous-programme 74F du programme-budget 2021 de l'Organisation, conformément aux lignes directrices établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11), afin d’assurer les préparatifs et la réalisation de la neuvième réunion ordinaire de la CIE.

3. De charger le Secrétariat général, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré, de soutenir les travaux de préparation et d'organisation de la neuvième réunion ordinaire de la CIE et de faire rapport au Conseil interaméricain pour le développement intégré sur les résultats y relatifs.

CIDRP03353F01